

Handicap : Paris s'engage à rendre accessible 200 lieux supplémentaires chaque année

Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Bernard Jomier, adjoint à la Maire, ont annoncé lundi au Conseil de Paris leur volonté d'accélérer la mise en accessibilité des équipements et de l'espace public : 200 opérations seront réalisées chaque année.

Rendre accessible l'espace public et les équipements municipaux aux personnes en situation de handicap est un enjeu essentiel de la mandature. Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Bernard Jomier, adjoint à la Maire en charge du handicap, ont proposé lundi au Conseil de Paris des objectifs ambitieux dans ce domaine.

Paris compte près de 2.300 établissements recevant du public. Près de 400 ont déjà été rendus accessibles, conformément à la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

L'Exécutif parisien s'engage aujourd'hui à produire ses agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour fin septembre 2015. Ils serviront de guide pour la réalisation de 200 nouvelles opérations de mise en accessibilité par an jusqu'en 2024.

Il travaillera pour cela dans une logique de continuité de la chaîne de déplacement, traitant à la fois les installations et établissements ouverts au public (bâtiments, espaces verts, etc) mais aussi l'espace public.

La programmation des travaux se fondera sur la concertation des Parisiens. La Ville s'appuiera sur la vitalité de la démocratie locale parisienne pour impliquer les habitants de chaque arrondissement, qu'ils soient usagers valides ou en situation de handicap. Leur contribution, appuyée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) votée ce jour par le Conseil de Paris, permettra de définir les mises en accessibilité prioritaires.